

CONSEIL SYNDICAL DU MARDI 11 FEVRIER 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS – PROCES VERBAL

L'an deux mille quatorze, le onze février à dix-neuf heure, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du PAYS DU HAUT ENTRE-DEUX-MERS s'est réuni à Roquebrune, sous la Présidence de Mme Solange MENIVAL.

Date de la convocation : 29 janvier 2014
Date d'affichage de la convocation : 29 janvier 2014
Nombre de membres en exercice : 66
Nombre de membres présents : 36

Étaient présents (titulaires) : 22

CASTAGNET, MENIVAL, MARASSE, MARTY, JAUTARD, TRENTIN, DAMORAN, NEGRO, FAVEREAU, NOUVEL, CADIC, FAVORY, MARNIESSE, VIAUD, REBILLOU, D'AMECOURT, PUAUD, GASNAULT, LE HOUARNER, DIDIER, CHARBONNIER, COURGEAU

Étaient présents (suppléants votants) : 14

MERCIER, QUIRIN, BIRAC, BOLZAN, SCARABELLO, LONGO, GAY, MALLANDIT SALLAUD, BRITTON, BARBE, LANGEL, HATRON, LACHAIZE, LAFITTE

Étaient excusés : 6

DESPUJOLS, LATRILLE, LOUSTALOT, LAMOUREUX, POSSAMAI, JM HATRON

Ont également assistés à cette séance : M ANTONIN, Florence CAPPELLE

Secrétaire de Séance : Jacky BRITTON

Solange MENIVAL ouvre la séance et procède à la nomination d'un secrétaire de séance : Jacky BRITTON.

I / Election du Président

Solange MENIVAL laisse le doyen d'âge parmi les délégués présents présider l'élection : il s'agit de Jean NOUVEL. Deux assesseurs sont désignés. Jean NOUVEL fait un appel à candidatures. Seule Solange MENIVAL est candidate. Jean NOUVEL procède au vote à bulletin secret et demande à chaque délégué de venir voter à l'urne. Jean NOUVEL et les deux assesseurs procèdent au dépouillement. Sur les 36 bulletins, Solange MENIVAL a obtenu 35 voix.

Madame Solange MENIVAL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Présidente du syndicat mixte du Pays Haut Entre-deux-Mers et a été installée.

Votants : 36

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 1

Solange MENIVAL prend ainsi la Présidence de l'assemblée pour aborder les autres points à l'ordre du jour.

II / Election des Vice-Présidents

Solange MENIVAL propose qu'il y ait un Vice-Président par communauté de communes, soit deux Vice-Présidents. Les délégués du comité syndical approuvent cette proposition.

Madame la Présidente fait un appel à candidatures pour l'élection des Vice-Présidents :

- Bernard CASTAGNET se porte candidat au titre de la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde ;
- Yves D'AMECOURT se porte candidat au titre de la communauté de communes du Sauveterrois.

Un vote à bulletin secret est effectué.

Monsieur Bernard CASTAGNET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président du Pays Haut Entre-deux-Mers et a été installé.

Votants : 36

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 2

Monsieur Yves D'AMECOURT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président du Pays Haut Entre-deux-Mers et a été installé.

Votants : 36

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 4

III / Désignation des membres du bureau

Solange MENIVAL propose que le bureau soit composé de 15 membres. Dans le tableau projeté, la commune de Monséjour n'étant pas représentée, les élus demandent à ajouter un membre pour remédier à cette absence. Les délégués du comité syndical approuvent à l'unanimité une composition du bureau à 16 membres et valident la répartition suivante :

Communauté de communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Réolais Sud Gironde	Solange MENIVAL	-
Réolais Sud Gironde	Bernard CASTAGNET	-
Réolais Sud Gironde	Bruno MARTY	-
Réolais Sud Gironde	Clara DELAS	Michel FEYRIT
Réolais Sud Gironde	François MERVEILLEAU	Pascal PEYVERGES
Réolais Sud Gironde	Thierry BOS	Jean-Michel BOLZAN
Réolais Sud Gironde	Louis NEGRO	Didier LECOURT
Réolais Sud Gironde	Jean-Louis FAVEREAU	Marie-Claude JEAN
Sauveterrois	Alain COURGEAU	Thierry COMIN
Sauveterrois	Alain DIDIER	Jean-Luc DUPRAT
Sauveterrois	Jean-Marie HATRON	Valérie HATRON
Sauveterrois	Thierry LABORDE	Joël BOUDIGUE
Sauveterrois	Yves D'AMECOURT	Sandrine COMBEFREYROUX
Sauveterrois	Nicole BONNAMY	Jean-Noël SERAL
Sauveterrois	Jean FAVORY	Daniel BARBE
Sauveterrois	Jean-Marie VIAUD	Sylviane LANGEL

Le comité syndical, à l'unanimité, décide de désigner les 16 délégués listés ci-dessus pour siéger au bureau du Pays Haut Entre-deux-Mers.

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

IV / Approbation du procès-verbal du dernier conseil syndical

Le procès-verbal du conseil syndical du 18 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

V / Périmètre du Pays

Solange MENIVAL indique que le périmètre du Pays Haut Entre-deux-Mers a été modifié de fait au 1^{er} janvier 2014 du fait des recompositions territoriales. Ainsi, le Pays HE2M est maintenant composé de deux communautés de communes, ce qui représente 58 communes, soit 26 017 habitants (population DGF 2013).

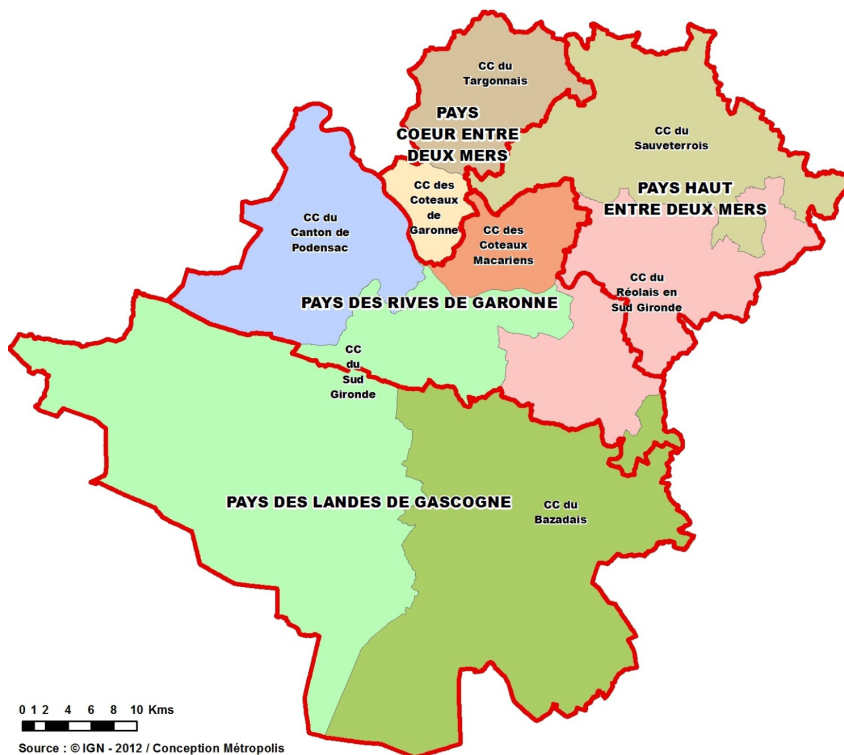
Le Pays Haut Entre-deux-Mers est donc composé des communes suivantes :

- **Communauté de communes du SAUVETERROIS** (32 communes) : Blasimon, Castelviel, Caumont, Cleyrac, Coirac, Daubèze, Gornac, Mauriac, Mourens, Saint Martin de Lerm, Saint Sulpice de Pommiers, Saint Brice, Saint Hilaire du Bois, Saint Martin du Puy, Saint Felix de Foncaude, Sauveterre-de-Guyenne, Castelmoron d'Albret, Cours de Monséguir, Coutures sur Dropt, Dieulivol, Landerrouet sur Ségur, Le Puy, Mesterrieux, Neuffons, Rimons, Saint Sulpice de Guilleragues, Sainte Gemme, Taillecavat, Cazaugitat, Saint Antoine du Queyret, Saint Ferme, Soussac

- **Communauté de communes du REOLAIS EN SUD GIRONDE** (26 communes) : La Réole, Bagas, Blagnac, Bourdelles, Camiran, Casseuil, Floudes, Fontet, Fosses et Baleyssac, Gironde-sur-Dropt, Hure, Lamothe Landerron, Les Esseintes, Loubens, Loupiac de la Réole, Mongauzy, Montagoudin, Morizès, Noillac, Saint Exupéry, Saint Hilaire de la Noaille, Saint Michel de Lapujade, Saint Sève, Monséguir, Roquebrune et Saint Vivien de Monséguir

A noter que les 12 communes de l'ancienne CDC d'Auros n'adhèrent pas au Pays HE2M mais au Pays Rives de Garonne (Barie, Bassane, Castillon-de-Castets, Pondaurat, Puybarban, Aillas, Brannens, Auros, Brouqueyran, Lados, Berthez, Savignac).

A noter également que les 5 communes de l'ancienne CDC du Pays de Pellegrue ne font plus parties du périmètre (Auriolles, Landerrouat, Listrac-de-Durèze, Massugas, Pellegrue).



VI / Modification des statuts

La Présidente indique qu'il convient de modifier les statuts. L'article 1 (constitution et dénomination) est concerné afin de mettre à jour le périmètre. Elle propose également, comme cela avait été évoqué lors des séances du comité syndical du 10 et du 18 décembre 2013 de modifier l'article 6 (gouvernance et représentativité) afin de diminuer le nombre de délégués suite aux difficultés pour atteindre le quorum. Cette modification ferait ainsi passer la représentativité de un délégué par tranche de 1000 habitants en référence à la population communale, à un délégué par tranche de 1000 habitants en référence à la population intercommunale. Cela permettrait de réduire le nombre de délégués de 66 à 27.

Yves D'AMECOURT précise qu'il n'était pas présent lors de la séance du 10 et du 18 décembre et explique que la représentativité actuelle n'est pas un problème. Il précise qu'au cours de cette année 2014 le Pays va être amené à évoluer, peut-être à fusionner, et qu'il convient que le maximum de personnes soient associées à la démarche. Il alerte également les élus sur le fait que des modifications de la gouvernance sont en cours au sein du syndicat mixte du SCOT Sud Gironde et qu'il faut faire attention au resserrement de la gouvernance et au maintien de d'un équilibre entre la ville et le monde rural.

Bernard CASTAGNET ajoute qu'il faut se poser dans une même logique de gouvernance à l'échelle du Sud Gironde. Il convient alors de trouver un consensus qu'il faudra ensuite décliner sur toutes les structures de projets.

Solange MENIVAL rappelle que cette proposition avait été validée au mois de décembre 2013 lors des séances de comités syndicaux, mais elle entend les remarques sur lesquelles s'accordent les délégués présents.

Ainsi elle propose de ne voter que la modification de l'article 1 des statuts afin de mettre à jour le périmètre du Pays et de ne pas modifier l'article 6. En conséquence, la modification prendra la forme suivante :

	AVANT	APRES
<i>Article 1 Constitution et dénomination</i>	Il est créé un syndicat mixte associant exclusivement les communes et EPCI cités ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> . CDC Pays de Sauveterre-de-Guyenne . CDC Réolais . CDC Pays de Pellegrue . CDC Monségurais 	Il est créé un syndicat mixte associant exclusivement les communes et EPCI cités ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> . CDC Sauveterrois . CDC Réolais en Sud Gironde comprenant uniquement les 26 communes suivantes (...)

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide de modifier l'article 1 comme présenté ci-dessus.

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Elle rappelle que suite à cette délibération, il conviendra aux communautés de communes de délibérer à leur tour afin de valider cette modification statutaire.

VII / Information juridique : changement du cadre législatif des Pays

Solange MENIVAL indique que le volet 1 de la loi de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (MAPAM) a été publié le 27 janvier 2014. Les PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) permettent de redonner un cadre juridique aux Pays. Florence CAPPELLE rappelle les éléments principaux de ce texte.

Solange MENIVAL conclue en indiquant que le syndicat mixte du Pays Haut Entre-deux-Mers devra évoluer au 1^{er} janvier 2015 vers cette structuration, à moins que les communautés de communes ne s'y opposent. Elle précise que vu les validations antérieures il s'agit de travailler cette structuration à l'échelle du Sud Gironde en cherchant une articulation entre SCOT et Pays. Elle pose en débat le problème des deux communautés de communes des Coteaux de Garonne et du Canton de Targon qui adhèrent au SCOT Sud Gironde et au Pays Cœur Entre-deux-Mers.

Solange MENIVAL indique qu'il conviendra de travailler sur le financement et la gouvernance de cette structure dans le courant de l'année 2014. L'intérêt pour le territoire du Haut Entre-deux-Mers est de constituer alors une force vive de plus de 100 000 habitants.

VIII / Contractualisation 2014-2020

La Présidente indique qu'il existe deux perspectives de contractualisation pour la période 2014-2020 à venir :

- Avec la région Aquitaine d'une part avec le contrat de programmation et le contrat de Cohésion et de Développement Territorial (le second étant réservé aux territoires les plus en difficultés) (voir PV du 18.12.2013)
- Avec l'Europe à travers le programme LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) qui permet de mobiliser une enveloppe conséquente (environ 1 millions d'euros) sur les thématiques du développement économique, de la transition énergétique, de la valorisation du patrimoine architectural et de l'attractivité du territoire.

Florence CAPPELLE indique que pour arriver à ces contractualisations un travail conséquent est à accomplir : évaluation contrat de Pays 2009-2013, diagnostic, concertation, définition des enjeux du territoire, recensement des projets, rédaction des dossiers de candidature et des contrats, etc.

Solange MENIVAL rappelle les discussions antérieures et propose :

- De construire la contractualisation avec la Région Aquitaine et l'Europe,
- A l'échelle du Sud Gironde (Pays Haut Entre-deux-Mers, Pays Rives de Garonne, CDC Sud Gironde et CDC du Bazadais).

Elle évoque les moyens humains nécessaires. Elle propose que Florence CAPPELLE soit mise à disposition du Sud Gironde d'avril à décembre 2014 pour travailler sur la contractualisation à hauteur de 70% de son temps de travail. Cela va induire de mettre certaines actions en suspend, mais la levée des subventions est la priorité du Pays. Elle ajoute qu'une ingénierie complémentaire sera nécessaire avec l'embauche en CDD d'un chargé de mission d'avril à décembre et de prestations de services par un bureau d'étude pour des besoins plus spécialisés.

Les élus approuvent cette proposition.

IX / Subventions ingénierie 2014

Solange MENIVAL rappelle la délibération en date du 18 décembre 2013 visant au dépôt de demandes de subventions pour le financement de l'ingénierie 2014, auprès de la Région Aquitaine pour les deux postes que compte le Pays, ainsi qu'auprès du Conseil Général de la Gironde au titre des circuits courts pour le poste de chef de projet. Ces deux demandes ont été envoyées en décembre 2013.

La Présidente explique que du fait de nouvelles informations, des subventions pourraient être mobilisables auprès de l'Europe (FEADER mesure 341B), ainsi que du département. Elle propose de solliciter les partenaires de la façon suivantes :

- Europe – FEADER au titre de la stratégie territoriale pour les postes de chef de projet et de chargé de mission économie-emploi-formation ;
- Conseil Général de la Gironde au titre des initiatives innovantes pour le poste de chef de projet.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, autorise la Présidente à déposer les dossiers de demande de subventions auprès du Conseil Général de la Gironde et du FEADER pour le financement de l'ingénierie 2014.

<u>Votants</u> : 36	<u>Pour</u> : 36	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstention</u> : 0
----------------------------	-------------------------	--------------------------	------------------------------

X / Débat d'orientation budgétaire 2014

La Présidente demande à Florence CAPPELLE de présenter le projet de budget 2014. Florence CAPPELLE présente tout d'abord les résultats de fonctionnement et d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	CA 2013		CA 2013
Dépenses	+ 128 682, 83 €	Dépenses	+ 1 041,70 €
Recettes	+ 96 757, 67 €	Recettes	+ 1 026, 00 €
<i>Résultat 2013</i>	<i>- 31 925, 16 €</i>	<i>Résultat 2013</i>	<i>+ 384, 30 €</i>
Report résultat 2012	+ 97 308, 19 €	Report résultat 2012	+ 5 018, 05 €
Résultat cumulé	+ 65 383, 03 €	Résultat cumulé	+ 5 402, 35 €

Florence CAPPELLE présente ensuite la section d'investissement qui n'appelle aucun commentaire.

Florence CAPPELLE présente la section de fonctionnement sous la forme de deux scénarii :

- un 1^{er} scénario comprenant les dépenses de gestion courantes et les deux agents que compte le syndicat mixte ;
- un 2nd scénario comprenant les éléments du premier scénario ainsi que la mise à disposition de Florence CAPPELLE pour le Sud Gironde pour la contractualisation et l'embauche d'un chargé de mission en complément mutualisé à l'échelle du Sud Gironde (voir paragraphe VIII du présent PV).

Dans les deux cas Florence CAPPELLE fait état d'un manque au niveau des recettes de fonctionnement ce qui reviendrait à appeler une base de cotisation à hauteur de 1,80€ et de voter une cotisation supplémentaire qui ne serait pas appelée à hauteur de 0,76 € pour le scénario 1 et 0,45 € pour le scénario 2.

Les élus sont très surpris de cette proposition et souhaite que la cotisation du syndicat mixte reste stable. Ils s'étonnent des charges de personnel qui semblent élevés. Florence CAPPELLE répond que cela correspond au surcoût du remplacement d'Anne-Sophie DESANGIN pendant son congé maternité, mais qu'il se peut que ce soit sur-évalué. Elle s'engage à y retravailler de façon à conserver une cotisation fixe à 1,80 €.

Solange MENIVAL indique que le budget 2014 sera retravaillé dans ce sens. Pour information elle indique que la cotisation votée par le Pays Rives de Garonne pour l'année 2014 devrait atteindre environ 2€.

Daniel BARBE indique que compte tenu de ces nouvelles informations, on peut maintenant envisager de travailler à l'échelle du Sud Gironde puisque l'on a des projets en commun et une cotisation proche.

Solange MENIVAL ajoute qu'en effet, le test visant à mener des projets communs a fonctionné et que l'on peut maintenant aller vers une structuration commune.

Le débat sur les orientations à prendre dans le cadre du budget primitif 2014 a eu lieu.

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

XI / Point d'information : clôture tranche 1 de l'Opération Collective de Modernisation

Florence CAPPELLE indique que le matin du 11 février 2014 le comité de pilotage de clôture de la tranche 1 de l'OCM a eu lieu. A cette occasion l'ensemble des actions collectives et individuelles ont été présentées par Anne-Sophie DESANGIN aux partenaires et élus présents. Elle rappelle que 24 entreprises ont fait l'objet d'attributions de subventions à hauteur de 265 730, 76 € et que 7 autres entreprises ont été accompagnées dans le cadre d'un bilan-conseil. Au total, c'est 313 640, 48 € qui ont été mobilisés sur la tranche 1 de l'OCM.

Florence CAPPELLE fait état du bilan très positif de cette tranche 1 que ce soit au niveau du soutien des entreprises dans leurs projets d'investissement, que de l'animation et de la mise en réseau créée sur le territoire.

Yves D'AMECOURT, ayant présidé le comité de pilotage du 11 février 2014 rappelle les chiffres clés et confirme les très bons retours. Il préconise de déposer un dossier pour une tranche 2. Il indique l'importance des marchés hebdomadaires pour le territoire pour lesquels il conviendra de mener des actions spécifiques dans le cadre de cette deuxième tranche. La tranche 2 pourra également intégrer la mise en cohérence avec le label Pays d'art et d'histoire en construction autour de La Réole. Il indique que l'OCM et le programme LEADER doivent être les priorités du Pays car on perçoit les retombées directes sur le territoire.

Solange MENIVAL souligne la qualité du travail d'Anne-Sophie DESANGIN et son accompagnement des chefs d'entreprises. Elle confirme que le Pays doit prioriser ses actions autour du développement économique et travailler à la visibilité du territoire. Elle propose d'acter le dépôt du dossier auprès du FISAC pour une tranche 2 et de positionner le remplaçant d'Anne-Sophie DESANGIN sur la construction du dossier de candidature.

XII / Questions diverses

Pas d'autres questions, la séance est levée à 21h40.